



numéro

CM_240326_05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 13 mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session, salle du conseil, sous la Présidence de Josian RIBES, Maire de la Commune de Montbazin.

nombre de membres		<u>Présents :</u> Mmes Mélanie ALCAIDE, Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES, M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Michel ARTIGNAN, Stéphane BEDEL, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES,
en exercice	23	
présents	19	
exprimés	19	
vote		<u>Procuration :</u> <u>Absent :</u> Brigitte CASADO-JAILLET, Stéphanie GAUTIER, Christophe LELIEVRE, Pierre TROUCHE
pour	19	
contre	0	
abstention	0	

Objet : Amortissement des subventions imputées au compte 204 sur l'exercice 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2321-2,

VU le Décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des participations d'équipement versées par les communes et portant neutralisation de la dotation aux amortissements.

CONSIDÉRANT que les subventions en faveur de personnes privées imputées au compte 2042 sur l'exercice 2023 doivent donner lieu à des amortissements,

CONSIDÉRANT que M. le Maire propose un amortissement linéaire sur 5 ans suivant le tableau d'amortissement suivant :

Année	Valeur comptable début d'exercice	Annuité d'amortissement	Amortissements cumulés	Valeur comptable en fin d'exercice
2024	1764.00 €	352.80 €	352.80 €	1411.20 €
2025	1411.20 €	352.80 €	705.60 €	1058.40 €
2026	1058.40 €	352.80 €	1058.40 €	705.60 €
2027	705.60 €	352.80 €	1411.20 €	352.80 €
2028	352.80 €	352.80 €	1764.00 €	0.00 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 :** APPROUVE les modalités d'amortissement telles que présentées et s'engage à inscrire les sommes au budget 2024,

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20240326-2024-DELIB-18-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

- **ARTICLE 2** : DECIDE de fixer la durée d'amortissement des participations d'équipement versées de façon linéaire sur 5 ans,

- **ARTICLE 3** : DECIDE d'abroger la délibération du 12 avril 2023,

- **ARTICLE 4** : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20240326-2024-DELIB-18-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024